

## **Annexe n° 4**

### **Déversoirs d'orage**

# DEVERSOIR D'ORAGE – DO1

Commune de Saint Félicien

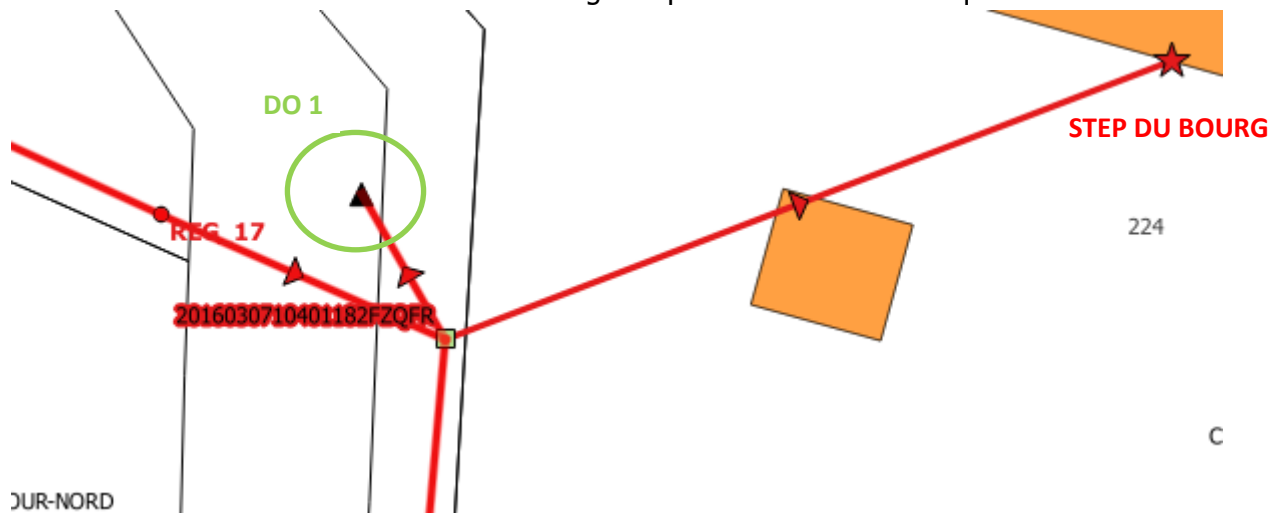
Date : 07/03/2016

Temps : beau/sec

Nappe : moyennement haute

Nom D.O. : DO 1

Charge de pollution amont théorique : 900EH



Réseau amont : Réseau unitaire  Réseau séparatif

## Type de déversoir :

Demi-lune

Lame déversante

Trop-plein

## Destination des déversements :

Le trop plein du D.O est constitué par une conduite DN 300 PVC qui se rejette dans la VIVANCE affluent du Doux.

## Fonctionnement :

Lors de nos visites, ce DO n'a pas fonctionné par temps sec.

Par temps de pluie le DO fonctionne peu voir pas comme on a pu apercevoir avec notre phase de mesure (0.3m<sup>3</sup>/h sur une pluie intense).

- Hauteur avant débordement : 42 cm
- Entretien : bon
- Anomalie constaté : aucune

## Rappel loi sur l'eau :

L'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte des eaux usées mentionne que l'exploitant doit :

- réaliser la surveillance des déversoirs d'orage situés sur un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique supérieure à 600 kg/j. Il doit réaliser sur ces installations la mesure en continu du débit et estimer la charge (MES, DCO) déversée par temps de pluie. Il est soumis à une autorisation.
- estimer les périodes de déversements et les débits rejetés pour les tronçons qui collectent une charge brute organique entre 120 et 600 kg/j. IL est soumis à déclaration.

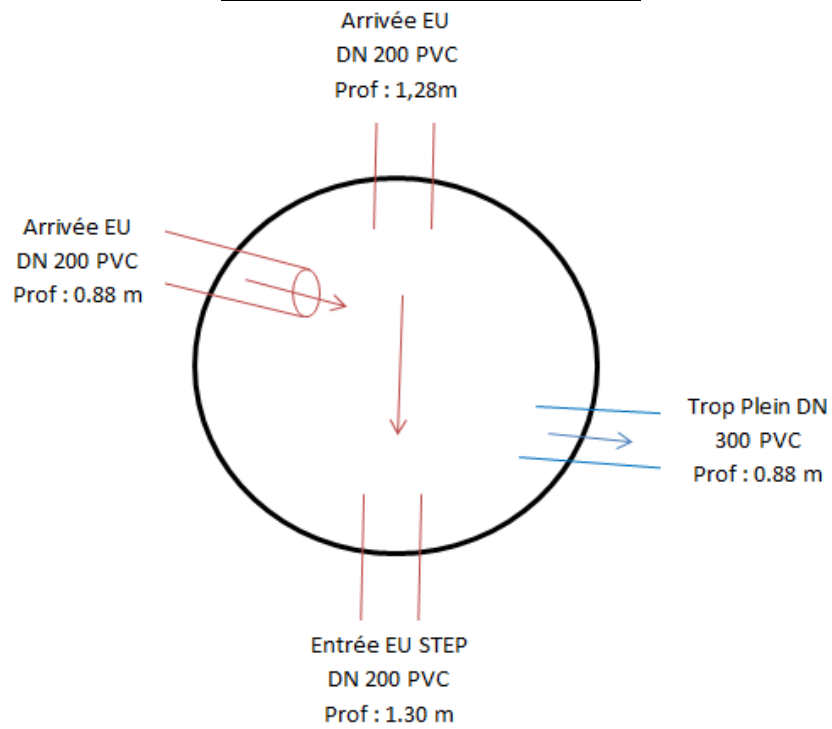
Instrumentation en place :

Oui

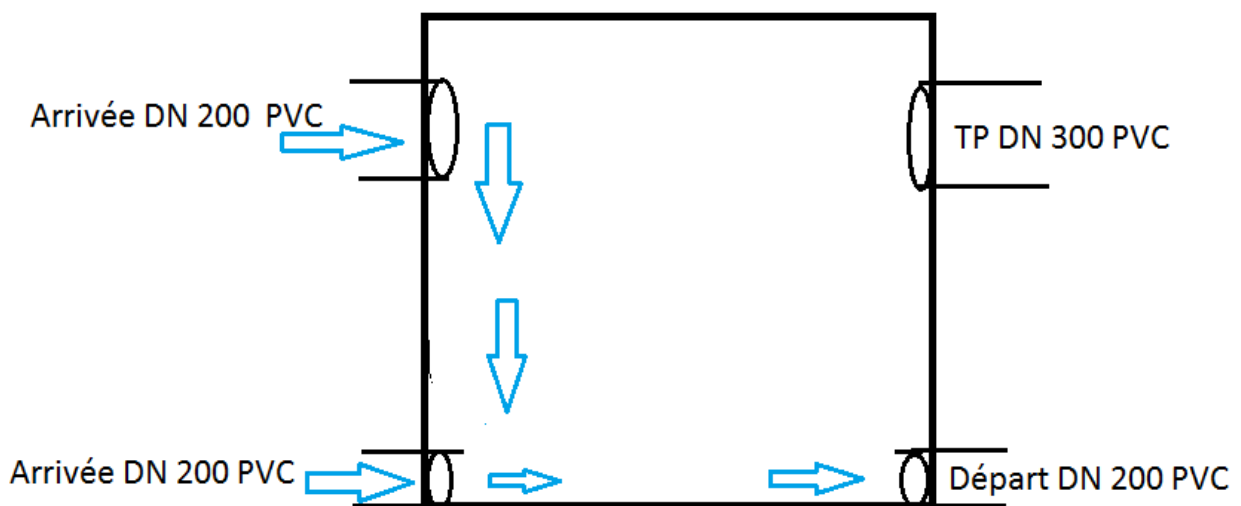
Non

Schéma de principe de l'ouvrage et photographies :

**Vue de dessus**



**Vue en coupe**



Photographie de l'ouvrage



# DEVERSOIR D'ORAGE – DO2

Commune de Saint Félicien

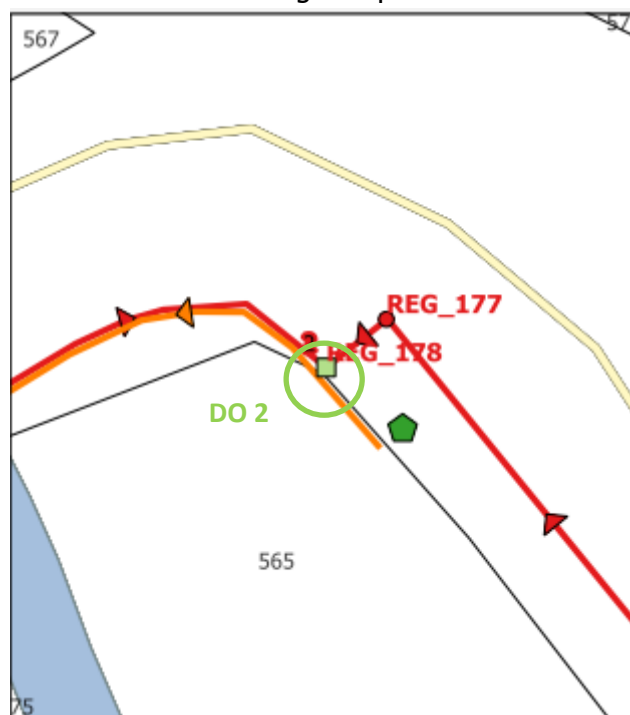
Date : 07/03/2016

Temps : beau/sec

Nappe : moyennement haute

Nom D.O. : DO 2

Charge de pollution amont théorique : 100EH



Réseau amont : Réseau unitaire  Réseau séparatif

---

## Type de déversoir :

- Demi-lune   
Lame déversante   
Trop-plein

## Destination des déversements :

Le trop plein du D.O est constitué par une conduite DN 160 PVC qui se rejette dans la DARONNE affluent du Doux.

---

## Fonctionnement :

Lors de nos visites, ce DO n'a pas fonctionné par temps sec.  
Son fonctionnement par temps de pluie n'a pas été contrôlé.

- Hauteur avant débordement : 14 cm
- Entretien : bon
- Anomalie constaté : aucune

## Rappel loi sur l'eau :

L'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte des eaux usées mentionne que l'exploitant doit :

- réaliser la surveillance des déversoirs d'orage situés sur un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique supérieure à 600 kg/j. Il doit réaliser sur ces installations la

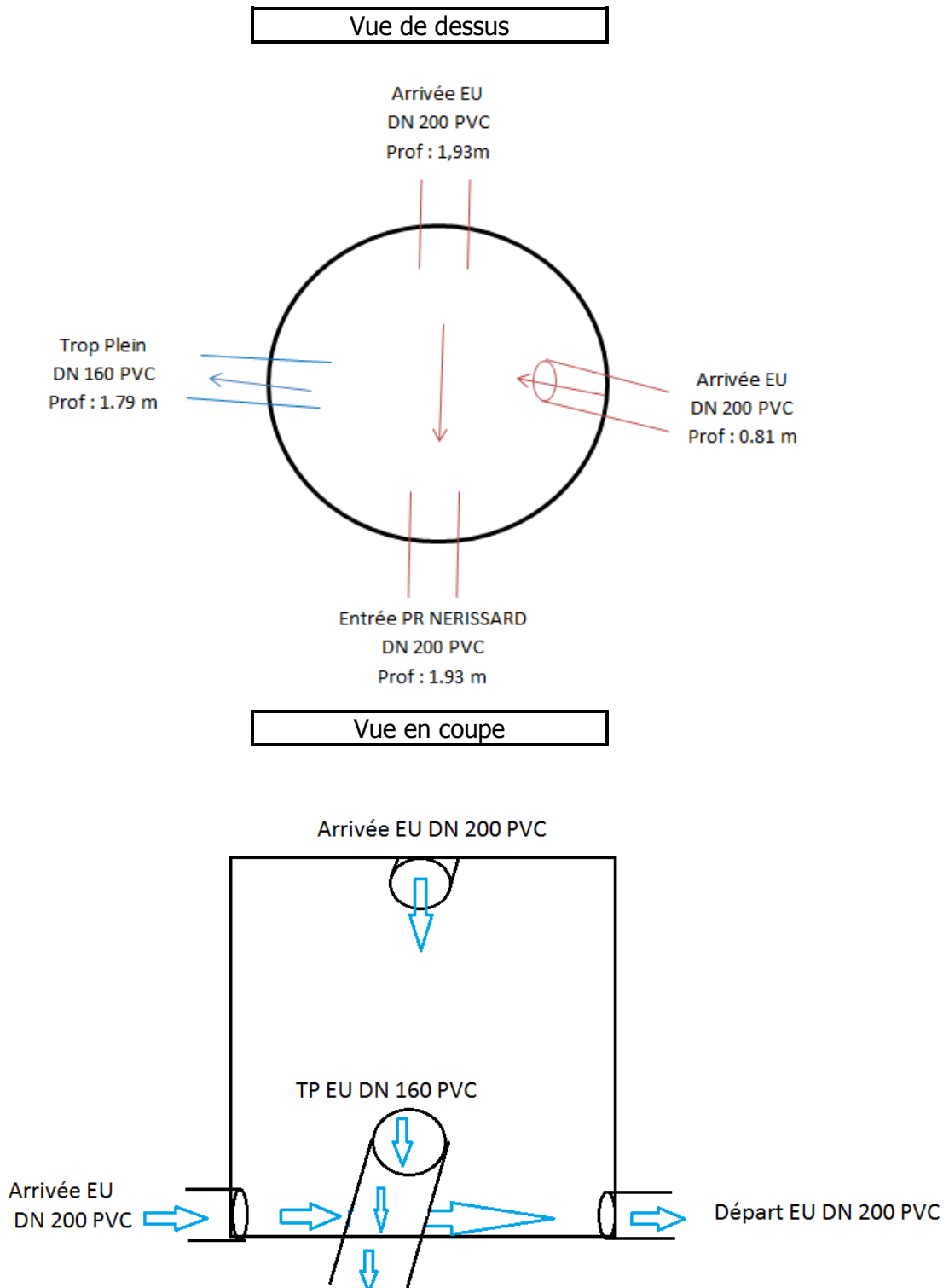
mesure en continu du débit et estimer la charge (MES, DCO) déversée par temps de pluie. Il est soumis à une autorisation.

- estimer les périodes de déversements et les débits rejetés pour les tronçons qui collectent une charge brute organique entre 120 et 600 kg/j. IL est soumis à déclaration.

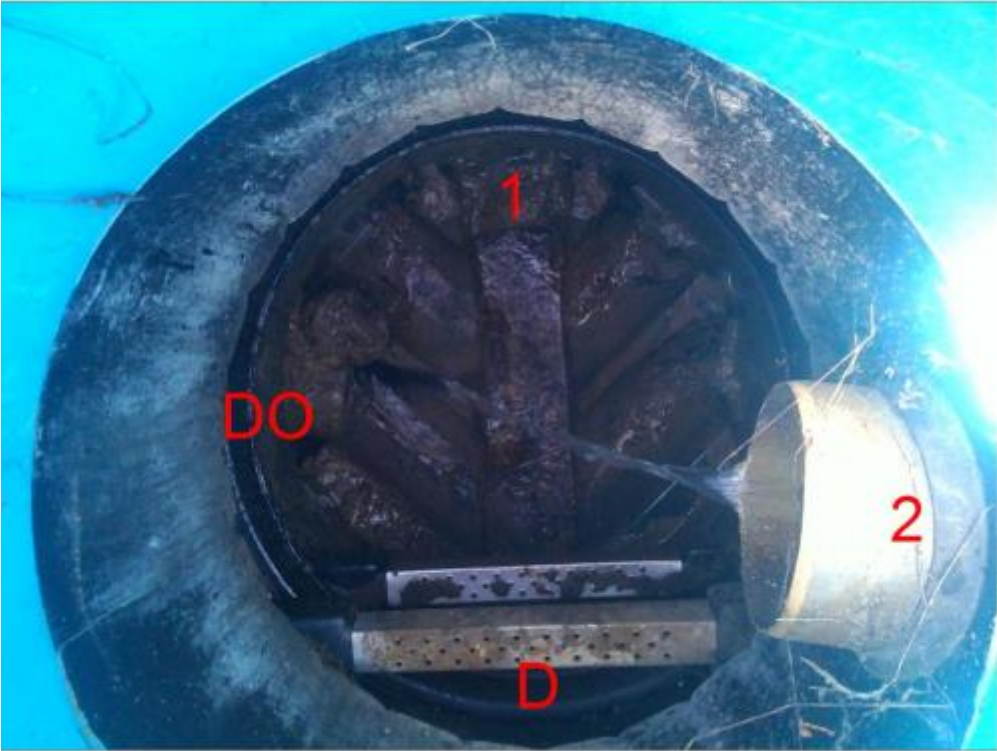
Instrumentation en place :            Oui             Non

---

Schéma de principe de l'ouvrage et photographies :



Photographie de l'ouvrage



# DEVERSOIR D'ORAGE – DR1

Commune de Saint Félicien

Date : 24/03/2016

Temps : beau/sec

Nappe : moyennement haute

Nom D.O. : DR 1

Charge de pollution amont théorique : 200EH



Réseau amont : Réseau unitaire  Réseau séparatif

## Type de déversoir :

- Demi-lune
- Lame déversante
- Trop-plein

## Destination des déversements :

Le trop plein du D.O est constitué par une conduite DN 200 PVC.

## Fonctionnement :

Lors de nos visites, ce DO n'a pas fonctionné par temps sec

Par temps de pluie ou de pointe, le déversoir ne fonctionne peu ou pas.

- Hauteur avant déversement : 1 cm
- Entretien : bon
- Anomalie constaté : aucune

## Rappel loi sur l'eau :

L'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte des eaux usées mentionne que l'exploitant doit :

- réaliser la surveillance des déversoirs d'orage situés sur un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique supérieure à 600 kg/j. Il doit réaliser sur ces installations la mesure en continu du débit et estimer la charge (MES, DCO) déversée par temps de pluie. Il est soumis à une autorisation.

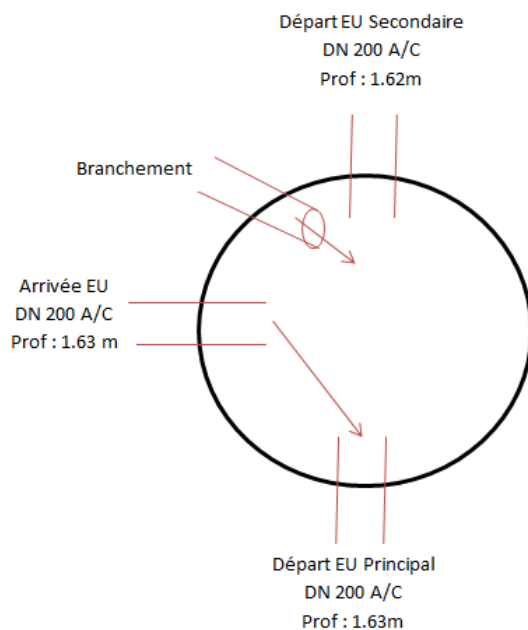
- estimer les périodes de déversements et les débits rejetés pour les tronçons qui collectent une charge brute organique entre 120 et 600 kg/j. IL est soumis à déclaration.

Instrumentation en place :            Oui             Non

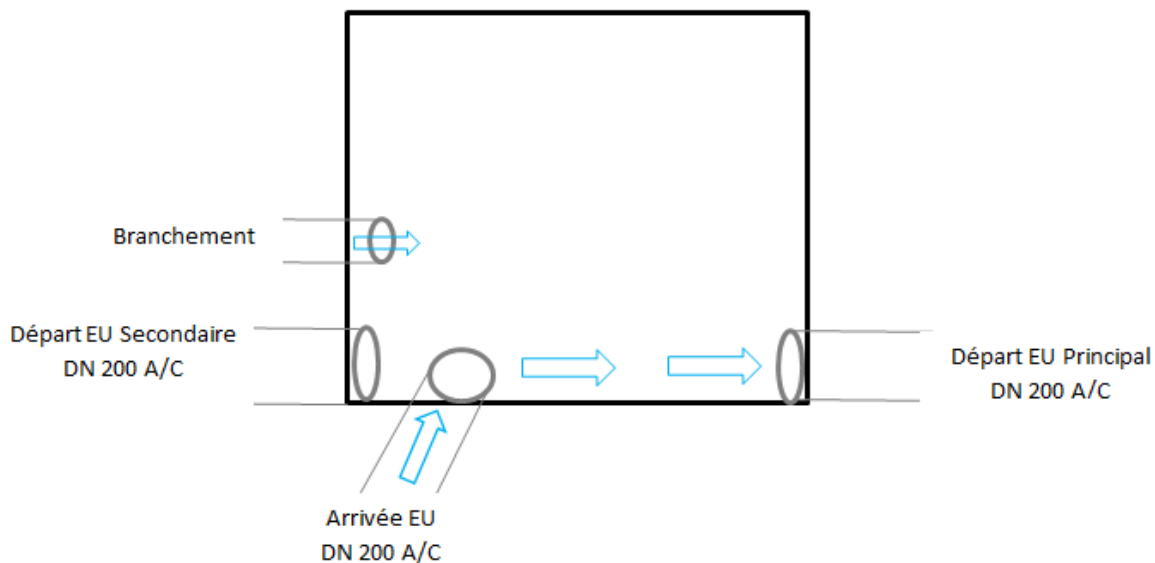
---

Schéma de principe de l'ouvrage et photographies :

Vue de dessus



Vue en coupe



Photographie de l'ouvrage



# DEVERSOIR D'ORAGE – DR2

Commune de Saint Félicien

Date : 24/03/2016

Temps : beau/sec

Nappe : moyennement haute

Nom D.O. : DR2

Charge de pollution amont théorique : 200EH



Réseau amont : Réseau unitaire  Réseau séparatif

## Type de déversoir :

- Demi-lune
- Lame déversante
- Trop-plein

## Destination des déversements :

Le trop plein du D.O est constitué par une conduite DN 200 PVC.

## Fonctionnement :

Lors de nos visites, ce DO n'a pas fonctionné par temps sec.

Par temps de pluie ou de pointe, le déversement se réalise régulièrement. un surplus de béton permet de faire dévier le flux dans le réseau principal.

- Hauteur avant déversement : 0 cm,
- Entretien : bon
- Anomalie constaté : aucune

## Rappel loi sur l'eau :

L'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte des eaux usées mentionne que l'exploitant doit :

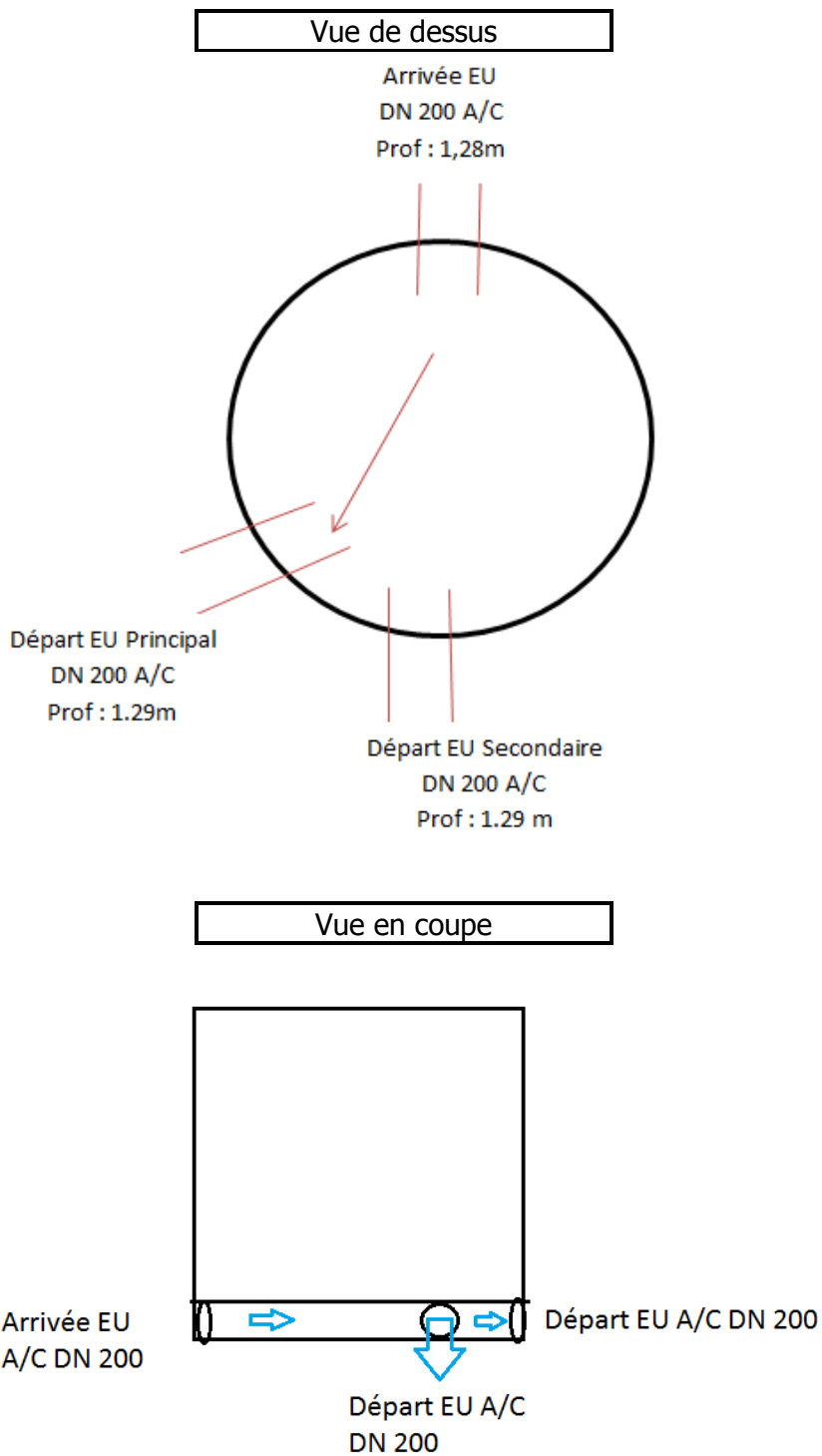
- réaliser la surveillance des déversoirs d'orage situés sur un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique supérieure à 600 kg/j. Il doit réaliser sur ces installations la mesure en continu du débit et estimer la charge (MES, DCO) déversée par temps de pluie. Il est soumis à une autorisation.

- estimer les périodes de déversements et les débits rejetés pour les tronçons qui collectent une charge brute organique entre 120 et 600 kg/j. IL est soumis à déclaration.

Instrumentation en place :            Oui             Non

---

Schéma de principe de l'ouvrage et photographies :



Photographie de l'ouvrage

